

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE
Commune de
PAULHAN

Séance du 25 Juin 2020

N° 2020/06/05

Date de la convocation	17/06/2020
	Votes : 27
Présents : 24	Pour : 27
Absents : 0	Contre : 0
Représentés : 03	Abstention : 0

L'an deux mille vingt et le vingt cinq du mois de juin,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, BAILLEUX-MOREAU Yves, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAUBERT Guy, BOUISSON Mylène, GUERIN Grégory, GASC Carine, JAURION Léon, PONCÉ Véronique, GASC Georges, CAMPOY Véronique, AMMARI Hanane, SEBASTIAN David, CAPELLE Laëtitia, LAMBERT Marcel, DJUROVIC Aleksandra, DUPONT Laurent, HEREDIA Fabienne, NOUGOUM Mohamed, JAM Thierry.

Procurations : - Mme GAVINET Isabelle à Mr BONSIGNORI Vincent
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr BAILLEUX-MOREAU Yves
- Mr GARIN-MICHAUD Gérard à Mr NOUGOUM Mohamed

Objet Commission intercommunale des impôts directs – Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite aux élections municipales, il convient de nommer les nouveaux représentants pour siéger à la commission intercommunale des impôts directs.

Il indique que cette commission intercommunale des impôts directs participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20200625-2020-06-05-DE
Date de télétransmission : 30/06/2020
Date de réception préfecture : 30/06/2020

commerciaux et biens divers assimilés. Cette commission donne aussi un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposés par l'administration fiscale.

A ce titre, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant remplissant les conditions suivantes :

- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne
- Avoir 25 ans au moins,
- Jouir de leurs droits civils,
- Etre familiarisées avec les circonstances locales,
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission, être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Désigne Monsieur David SEBASTIAN, membre titulaire, adresse : 225, rue des Lavandes 34230 PAULHAN, Monsieur SEBASTIAN David est soumis à la taxe d'habitation, à la taxe foncière,
- Désigne Monsieur Bertrand ALEIX, membre suppléant, adresse : 180, rue Marcel Pagnol 34230 PAULHAN, Monsieur ALEIX Bertrand est soumis à la taxe d'habitation, à la taxe foncière,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire,
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20200625-2020-06-05-DE
Date de télétransmission : 30/06/2020
Date de réception préfecture : 30/06/2020